

À mon sens, on a manqué de jugement en saisissant la Chambre de cette question à ce moment-ci. Comme le premier ministre a rendu d'éminents services à notre pays, mes critiques s'arrêteront là à son égard. Toutefois, quiconque lui a servi de conseiller, lui a recommandé de trancher seul une question aussi importante que le projet de drapeau à l'étude et l'a incité à imposer son choix au Parlement, l'a placé dans une situation des plus embarrassantes.

Je le répète, j'ai reçu plus de 1,700 lettres personnelles à ce sujet. Je ne prétends pas qu'elles représentent la pensée de mes 65,000 commettants mais j'ai fait tout ce que j'ai pu pour sonder l'opinion de ma circonscription. La Chambre a été saisie de la question du drapeau à une époque où, au Canada, les journaux, la radio et la télévision abondaient en nouvelles sur les explosions de bombes, les morts violentes et la destruction au Québec, au moment où l'on y brûlait un drapeau et où l'on y démolissait un monument érigé à la mémoire d'un de nos personnages historiques.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette résolution, présentée au Parlement au moment même où tout le Canada entendait chaque jour ce message du Québec, n'est pas tombée dans un terrain bien fertile. Dans ces circonstances, un peu partout au Canada, on a vu dans ce geste du premier ministre et du gouvernement—je crois être juste, mais je ne veux pas insister là-dessus—tout simplement un autre geste d'apaisement envers une minorité du Canada, même si cette minorité est l'une des races fondatrices. Je pense que c'est malheureux et peu désirable. Je crois cependant dire la vérité en affirmant que rien de ce qu'on pourra dire ne cachera le fait que les extrémistes ont pris la vedette et donné à la question une immense publicité dans tout le pays. L'action du premier ministre et de son gouvernement n'a pas favorisé l'esprit d'unité que tout le monde désire.

Il me semble qu'un changement semblable ne serait bon que s'il favorise l'unité. Pour commencer, j'invite tous les membres de cette Chambre à extirper de leur cœur tout préjugé et à se mettre au travail en songeant uniquement à édifier un meilleur Canada. Cela fait, le reste se réalisera quand le moment sera venu.

Toutefois, comme cela ne s'est pas fait, comme ce n'est pas le cas, je crois que l'amendement proposé par le chef de l'opposition est la seule façon de résoudre la difficulté; alors, quelle que soit la solution définitive adoptée par le Parlement, elle serait

permanente et la population canadienne l'aurait acceptée. J'ai entendu dire ce soir que le gouvernement se doit de faire adopter le drapeau, que c'est pour lui une obligation. Cela rendra-t-il la chose permanente? Conscient des divisions qui déchirent le pays et des voix de milliers et de milliers de personnes, je me demande s'il ne pourrait pas y avoir à la tête du pays, dans un avenir rapproché, un gouvernement qui se sentirait obligé de changer de drapeau. Est-ce la solution que nous voulons à un problème de ce genre? Je ne le crois pas. A mon avis, dans le domaine du cœur et non de l'esprit, dans celui des sentiments et non de la statistique ou de l'argent, une solution, pour être permanente, même si le Parlement intervient, doit être une solution que la population canadienne a déterminée de sa propre voix. A mon sens, cette voix ne peut s'exprimer que dans un référendum.

L'amendement proposé par le chef de l'opposition est ainsi conçu:

Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.

Voilà ce qu'il faut faire pour unifier le pays et adopter un drapeau que les Canadiens acceptent. En vérité, le libellé de l'amendement ne me plaît pas sans réserve. A mon sens, il faudrait plus de précisions. Il faudrait savoir sur quoi portera le plébiscite. J'aimerais donc présenter un sous-amendement. Je propose, appuyé par l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson):

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:

«Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

A mon sens, monsieur l'Orateur, il aurait été préférable de tenir un plébiscite avant que la question soit soumise au Parlement, afin de connaître les sentiments du peuple au sujet d'un nouveau drapeau. A ce moment-là, le plébiscite n'aurait pas soulevé de passions et n'aurait pas été prétexte à des tirades